

## NOTE DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

### 1. Préambule : Le Compte Financier Unique (CFU)

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, l'USTOM, en tant qu'établissement public territoriale sous nomenclature budgétaire M4, est concerné par la mise en place d'un **Compte Financier Unique, synthèse du Compte de Gestion et du Compte Administratif**. Comme pour ce dernier, l'approbation du CFU nécessite un vote de l'assemblée auquel le Président ne participe pas.

Bien que cette présentation des comptes ne devienne obligatoire pour l'USTOM qu'à partir des comptes 2026, l'exécutif a décidé d'anticiper ce changement en produisant ses comptes sous cette forme dès 2024, partageant les objectifs mis en avant par ses promoteurs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes en modernisant l'information financière.

### 2. La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un excédent de 1.088.554 €, en léger retrait comparativement à celui de 2023, qui s'élevait à 1.264.894 €. Cet excédent résulte :

- de recettes de fonctionnement à hauteur de 13.551.726 €, en croissance de + 1.119.850 €
- de dépenses de fonctionnement à hauteur de 12.463.172 €, en progression de 1.296.191 €

#### L'explication de la forte progression (+ 9%) des recettes s'explique par les facteurs suivants :

- **Des recettes de redevance en hausse de 560 K€ entre 2023 et 2024,**
  - o Impact de la revalorisation tarifaire de +3% votée fin 2023. Le maintien d'un haut niveau de levées supplémentaires (au-delà de 15 levées), principalement chez les professionnels,
  - o Une croissance naturelle de la base de facturation de plus de 1,5% s'appuyant sur une base de données fiabilisée.
- Des **subventions des filières de recyclage (REP)** en croissance sensible (+ 430 K€):
  - o Un liquidatif 2023 de CITEO plus élevé qu'attendu (460 K€): conséquence heureuse de l'application intermédiaire du Barème G de CITEO,
  - o L'impact financièrement très positif du nouveau contrat CITEO en 2024 (Barème G) permettant de passer à un nouveau pallier de recettes annuelles autour de 1,5 M€, en progression de +50% comparativement à l'étiage précédent. Ce niveau de redistribution de l'éco organisme favorise les syndicats performants en matière de tri mais supposera que les tonnages de recyclables produits continuent de progresser.
- Les recettes de subventions de 2024 (219 K€) provenant
  - o Des acomptes sur subventions obtenues sur le programme de déploiement des biodéchets (ADEME),
  - o Le solde du financement par la Région du poste financement & mutualisations.

**In fine, les recettes du chapitre 74 progressent à elles seules de 1,148 M€.**

Les autres postes de recettes ne présentent pas d'évolution significative :

- Les recettes des apports déchèteries ou au quai de transfert (professionnels) sont en recul à 400 K€ cette année, confirmant la tendance d'environ -10% par an amorcée depuis le début du mandat.
- Les revenus de la Recyclerie sont en léger recul (-15%) à 193 K€, ce qui constitue tout de même une belle performance dans la mesure où les vide-maisons et les ouvertures de magasin ont été fortement réduits en anticipation des travaux de réhabilitation en vue sur le site de Pessac.
- Les reventes de matériaux sont plus élevées que prévues à 650 K€, après une reprise des cours au second semestre.

Les dépenses d'exploitation progressent de 11,6% en raison de deux phénomènes :

- La maîtrise des dépenses courantes sur tous les chapitres.
- Un niveau de provisions exceptionnellement élevé

Au titre des dépenses courantes :

- Les dépenses relatives aux marchés d'exploitation (chapitre 011), totalisent 6,165 M€, en progression de 2,3% (5,997 K€ en 2023), dans un contexte nettement moins inflationniste que l'an passé, et malgré le report de facto de la mise en œuvre du sur-tri intégré dans la prévision. Avec un taux d'exécution de 98%, ce poste sensible est particulièrement bien maîtrisé en termes d'évolution des prix et de quantités prévisionnelles. Ce constat confirme la pertinence des hypothèses retenues dans le cadre des prospectives présentées annuellement.

Principaux constats :

- o Les OM traitées sont en baisse de 5% (-566T) ; les encombrants en baisse également de 2,3% (-100T),
  - o Les recyclables traités au centre d'Illats sont en augmentation de 3,2% (+133T),
  - o La collecte du verre est stable à 2.882 T,
  - o Les déchets verts sont transportés en régie, et broyés par Paprec en partie chez LECOURT,
  - o La collecte en PAV des EMR/JMR est en croissance de 5,2% (+23T) à laquelle s'ajoute les OMR (+15T),
  - o Les prix moyens ont été maintenus à +2%.
- Toujours au chapitre 011, les charges générales totalisent 1,614 M€, en hausse de 9% (1,481 K€ en 2023).

Principaux postes en progression :

- o Renouvellement des supports de communication (nouvelle charte graphique) = +15 K€,
  - o Déploiement des biodéchets = +114 K€, du fait de la montée en puissance du plan :
    - +52 K€ de composteurs individuels + accessoires,
    - +13 K€ pour l'accompagnement au montage de 2 micro-plateformes,
    - +20 K€ de formations aux agents, élus, ...
    - +30 K€ pour les ateliers de sensibilisation au compostage du public.
  - o Déploiement de nouveaux moyens informatiques (fibre + administration) +30 K€,
  - o Changement de contrat flotte automobile : +12 K€,
  - o Consommations électriques : 10 K€,
  - o Réparations sur les installations de Massugas : +20 K€.
- Au chapitre 012, les **dépenses relatives à la masse salariale** totalisent 2,590 M€, en progression limitée à +2,38% (2,538 M€ en 2023),
- o Vacance au poste de Responsable technique,
  - o Départ du chargé de mission mutualisations et subventions,
  - o Resserrement progressif de l'équipe de valoristes à Pessac, en prévision des travaux à venir. En fin d'année, seuls 3 agents étaient en activité en plus de l'encadrement.

- Les chapitres 65-Autres charges de gestion courante et 66-charges financières sont stables et conformes au budget.
- Les charges exceptionnelles, au chapitre 67, totalisant 206 K€ présentent une forte évolution (+168 K€ par rapport à 2023). Elles résultent quasi exclusivement (200 K€) du remboursement d'appels de redevance excédentaires par rapport au recouvrement réel des exercices 2014 et 2015 auprès des Communautés de Communes. Cette situation est apparue après la mise à niveau générale des admissions en non-valeur (abandons de créances) demandée fin 2023 à toutes les CDC. Un complément de 100K sera à apurer en 2025.
- Au chapitre d'ordre 042, le niveau des dotations aux amortissements est stable à 946 K€ et comprend 850 K€ d'amortissements calculés sur les investissements réalisés ces dernières années, et 100 K€ de sorties de biens historiquement non amortis.

Au titre des provisions pour risques et charges (chap. 68), le niveau exceptionnellement élevé de 825K€, s'explique ainsi :

- Provision pour risques de travaux : 740 K€. Indépendamment de la mise en œuvre du projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Rimons, un minimum de 740 K€ de travaux de réhabilitation potentiellement exigibles par la DREAL et à la charge du syndicat sera à mettre en œuvre dans les prochaines années.
- Provision pour contentieux en cours : 50 K€.
- Provision pour dépréciation des actifs circulants (« créances douteuses ») : 35 K€.

### Présentation générale :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		Compta	Compta	TOTAL	Compta
DEPENSES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
011	Charges Générales hors 611	1 209 175 €	1 228 700 €	1 796 013,00 €	1 392 740,81 €
	611 des charges générales	93 268 €	255 125 €	367 342,00 €	220 995,89 €
	611-Marchés d'exploitation	6 171 486 €	5 997 134 €	6 265 168,00 €	6 135 129,54 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 473 930 €</b>	<b>7 480 959 €</b>	<b>8 428 523,00 €</b>	<b>7 748 866,24 €</b>
012	Charges de Personnel	2 316 073 €	2 538 059 €	2 856 260,00 €	2 589 777,06 €
65	Autres charges de gestion courante	60 181 €	69 743 €	78 201,39 €	78 201,39 €
66	Charges Financières	78 649 €	71 177 €	71 489,00 €	68 827,22 €
67	Charges Exceptionnelles	15 871 €	37 637 €	206 601,00 €	206 361,13 €
68	Provisions pour risques et charges	0 €	25 251 €	830 066,00 €	825 066,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	1 550 288 €	944 154 €	962 900,00 €	946 072,95 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	10 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement			5 882 724,34 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 494 993 €</b>	<b>11 166 981 €</b>	<b>19 326 764,73 €</b>	<b>12 463 171,99 €</b>
RECETTES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
74	CDC- appels RI	9 357 779 €	9 330 366 €	9 929 631,00 €	9 890 876,34 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	938 092 €	1 401 014 €	1 831 800,00 €	1 857 453,13 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	30 000 €	134 000,00 €	218 956,55 €
	Remboursements sur CAE	94 970 €	101 395 €	50 000,00 €	43 309,02 €
<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>10 862 775 €</b>	<b>11 945 431,00 €</b>	<b>12 010 595,04 €</b>	
70	Produit des services dont facturations	462 569 €	447 549 €	459 302,00 €	401 496,14 €
70	Revente de matériaux	975 015 €	572 865 €	612 102,00 €	650 838,63 €
013	Remboursements sur rémunération	63 470 €	38 484 €	42 848,00 €	42 372,03 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	335 965 €	223 000 €	170 000,00 €	193 944,39 €
76	Produits financiers	2 €	3 €	3,00 €	4,65 €
77	Produits exceptionnels	276 270 €	104 020 €	10 000,00 €	48 547,21 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0 €	4 502 €	25 251,00 €	25 251,00 €
042	Opération d'ordre	178 678 €	178 677 €	179 103,39 €	178 677,22 €
002	Résultat excédentaire reporté	0 €		5 882 724,34 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>12 682 809 €</b>	<b>12 431 876 €</b>	<b>19 326 764,73 €</b>	<b>13 551 726,31 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>1 187 816 €</b>	<b>1 264 894 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 088 554,32 €</b>
Résultat antérieur reporté		4 230 462,79 €	5 418 279,19 €		5 882 724,34 €
Affectation à la section d'investissement		0,00 €	-800 449,18 €		-841 173,98 €
<b>Résultat antérieur cumulé</b>		<b>5 418 279,19 €</b>	<b>5 882 724,34 €</b>		<b>6 130 104,68 €</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 1,088 M€ qui s'ajoute aux réserves constituées antérieurement de 5,882 M€.

Le résultat cumulé fin 2024 s'élève par conséquent à 6,971 M€, avant affectation du résultat.

Une fraction de ce résultat cumulé (0,841M€) sera affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement laissant un solde de 6,130 M€ en report à nouveau.

### 3. La section d'Investissement :

L'exécution de la section d'investissement présente un excédent de +24.983 €. Pour mémoire, la section affichait un déficit de -649.094 € en 2023. Cet excédent résulte du solde entre :

- Des recettes d'investissement à hauteur de 1.807.206 €, en progression de + 863.052 €,

- De dépenses d'investissement à hauteur de 1.782.224 €, en progression de

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		Compta	Compta	TOTAL	Compta
DEPENSES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
16	Emprunts et assimilés	316 317 €	322 938 €	329 722,00 €	329 720,54 €
10	Réserves	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	60 885 €	47 542 €	263 221,92 €	56 713,33 €
21	Immobilisations Corporelles	571 240 €	1 044 091 €	2 332 513,91 €	878 466,31 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	17 712 €	0 €	1 218 400,00 €	338 646,26 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	3 580 634,34 €	0,00 €
27	Cautions et emprunts	200 000 €	0 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	178 678 €	178 677 €	179 103,39 €	178 677,22 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0 €	0 €	400 000,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	121 977,96 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 544 832 €</b>	<b>1 593 248 €</b>	<b>8 445 573,52 €</b>	<b>1 782 223,66 €</b>
RECETTES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
10	Dotations et Fonds de réserve	60 857 €	0 €	800 449,18 €	800 449,18 €
13	Subventions	0 €	0 €	79 500,00 €	60 000,00 €
16	emprunts et assimilés	0 €	0 €	700 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles	0 €	0 €	0,00 €	684,26 €
040	Amortissements	1 550 288 €	944 154 €	962 900,00 €	946 072,95 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	5 882 724,34 €	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 811 145 €</b>	<b>944 154 €</b>	<b>8 445 573,52 €</b>	<b>1 807 206,39 €</b>
<b>Résultat d'INVESTISSEMENT CA N :</b>		<b>266 313,32 €</b>	<b>-649 093,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 982,73 €</b>
Solde reporté :		260 802,40 €	527 115,72 €		-121 977,96 €
Solde cumulé :		527 115,72 €	-121 977,96 €		-96 995,23 €
RAR Dépenses*		520 415,82 €	678 471,22 €		1 444 178,75 €
RAR Recettes		0,00 €	0,00 €		700 000,00 €
Besoin de financement fin N		0,00 €	800 449,18 €		841 173,98 €

#### En recette :

- Les amortissements pratiqués sur l'exercice (recette d'ordre au chapitre 040) s'élèvent à 946.073€ soit 846.626 € de dotation résultant du plan d'amortissement des biens toujours à l'actif, et 99.447 € de dotation complémentaire résultant de la réforme de biens non totalement amortis (suppression de la valeur nette comptable).
- L'affectation du résultat 2023 votée pour couvrir le besoin de financement 2024, soit 800.449 €.
- La perception de 50% de la subvention d'investissement de l'ADEME reçue pour financer l'acquisition du broyeur de déchets verts dans le cadre de la subvention Biodéchets.
- Enfin, un correctif d'écriture de 684 € en recette sur le chapitre 21.

Le reste à réaliser en recette s'élevant à 700.000 €, sera reporté au budget supplémentaire 2025.

Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
16	Emprunt pour la déchèterie	700 000,00 €
	de Saint Magne de Castillon	
	<b>Total</b>	<b>700 000,00 €</b>

En dépense :

- Les remboursements du capital de la dette au chapitre 16 ont été exécutés à hauteur de 329.751€ (322.938 € en 2023), dans le cadre des échéances programmées pour chacun des emprunts en cours. A noter que deux emprunts sont arrivés à échéance au cours de l'exercice.
- Au chapitre 040, l'amortissement des subventions est stable à 178.677 €, en contrepartie d'une recette identique en section de fonctionnement.
- Les liquidations relatives aux opérations d'équipement se sont élevées à 1.273.256 €, traduisant une augmentation du taux de réalisation du budget d'investissement comparé à l'exercice précédent (et détaillé ci-après).

Opérations d'Investissement réalisées par secteurs (Chapitres 20, 21 et 23) : 2.717.434 €

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes opérations par secteurs :

Investissements/Opérations	BUDGET 2024	LIQUIDE 2024	RESTE ENGAGE	REALISE 2024	TX EXECUTION
100 Administratif et divers	73 714 €	41 832 €	9 559 €	51 391 €	70%
102 Equipements Parc	509 682 €	343 718 €	103 300 €	447 018 €	88%
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
104 Communication	111 994 €	40 364 €	1 790 €	42 154 €	38%
105 Travaux déchèteries	615 824 €	127 000 €	275 837 €	402 837 €	65%
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
107 Matériels de collecte	483 316 €	159 291 €	96 497 €	255 787 €	53%
108 Quai de transfert Massugas	185 818 €	98 900 €	6 438 €	105 338 €	57%
109 Recyclerie	446 621 €	59 600 €	139 432 €	199 032 €	45%
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	1 132 893 €	365 273 €	791 262 €	1 156 535 €	102%
111 Biodéchets	254 700 €	37 849 €	20 064 €	57 913 €	23%
<b>Investissements programmés 2024</b>	<b>3 814 561 €</b>	<b>1 273 826 €</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>2 718 005 €</b>	<b>71%</b>
Dépenses imprévues	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0%
Investissements futurs	3 580 209 €	0 €	0 €	0 €	0%
<b>Total investissements BS 2024</b>	<b>7 794 771 €</b>	<b>1 273 826 €</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>2 718 005 €</b>	<b>35%</b>

Le taux d'exécution des opérations programmées pour être réalisées en 2024 affiche globalement un niveau de 35%. Pris globalement, cet indicateur n'est pas pertinent car le budget prévoyait une réserve de crédits de 3.580.000 € pour des opérations futures à engager au-delà de l'horizon de 2024, en plus de 400.000 € de crédits votés en dépenses imprévues.

Il est plus pertinent de se focaliser sur le taux d'engagement des crédits destinés à être consommés sur le seul exercice 2024 ; sur les 3.814.561 € de crédits votés dans ce cadre, 2.718.005 € ont été engagés dans les opérations initialement prévues, soit un taux d'exécution de 71%, traduisant une montée en puissance au fil des années du mandat.

Détail des principaux investissements liquidés ou engagés pour 2.718 K€ en 2024 :Sur le parc (code 102) :

- La réception de la chargeuse (255 K€ = RAR 2023),
- Filets anti-pigeons (52 K€ = RAR 2023),
- 5 bennes (31 K€),
- L'engagement pour un Manitou à réceptionner en 2025 (103 K€= RAR 2024).

En déchèteries (code 105) :

- Les clôtures de Sauveterre et de Pineuilh (52 K€) pour raisons de sécurité,
- Les plateformes pour les panneaux LED (13 K€),
- La réfection des enrobés Sauveterre et La Réole (15 K€).

- Travaux engagés (276 K€ = RAR 2024) :
  - o Remplacement des garde—corps et bastaings de 5 déchèteries (marché de 110 K€),
  - o Achat de containers D3E et DDS pour toutes les déchèteries (38 K€),
  - o Plateforme béton pour Gensac (21 K€),
  - o Achat du terrain de La Réole (19 K€),
  - o .....

En matériel de collecte (code 107) :

- L'acquisition (récurrente) de bacs de collecte en Porte-à-Porte (84 K€),
- L'acquisition de bornes aériennes réceptionnées (75 K€) et restant à recevoir (RAR 2024),
- L'acquisition de bornes aériennes restant à recevoir (95 K€ = RAR2024).

A la Recyclerie (code 109) :

- La réception des phases études achevées (30 K€),
- Divers travaux de sécurisation, portails, ... (27 K€),
- L'engagement des phases d'études ultérieures (136 K€ = RAR2024).

Travaux de la Déchèterie de Saint Magne (code 110) :

- Les phases de Maîtrise d'Œuvre achevées (25 K€),
- Les travaux réalisés (340 K€),
- L'engagement des phases de Maîtrise d'Œuvre ultérieures (41 K€ = RAR2024),
- Le reste des travaux engagés (750 K€ = RAR 2024).

Les autres investissements (codes 100 et 104) :

- Investissements informatiques (28 K€),
- Equipements bureaux administratifs de Massugas (14 K€),
- Panneaux d'affichage LED pour communication dans les déchèteries de La Réole et de Pineuilh (36 K€ = RAR2023).

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 1.444.179 €, seront reportés au budget supplémentaire 2025.

Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
20	Immobilisations incorporelles	<b>141 986,93 €</b>
21	Immobilisations corporelles	<b>535 142,84 €</b>
23	Immobilisations en cours	<b>767 048,98 €</b>
	<b>Total</b>	<b>1 444 178,75 €</b>

Ils sont essentiellement constitués des engagements suivants (cités plus haut et résumés ci-après) :

- Un Manitou à réceptionner en 2025 (103 K€),
- Les travaux engagés dans les différentes déchèteries (276 K€),
- L'acquisition de bornes aériennes (95 K€),
- Les phases d'études engagées pour la réhabilitation de Pessac (136 K€),
- Les phases d'études engagées pour la réhabilitation de Saint Magne (41 K€),
- Le reste des travaux engagés pour Saint Magne (750 K€).

Le besoin de financement de la section d'investissement 2024 ressort à - 841.173,98 € (déficit).

Il y aura lieu d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement en investissement à cette hauteur.

Il conviendra de reprendre au Budget Supplémentaire 2025 (section d'investissement) :

En recettes :

- Le déficit cumulé d'investissement fin 2024, soit -96.995,23 €,
- Les restes à réaliser en recettes, soit 700.000,00 €.

En dépenses :

- Les restes à réaliser d'investissement 2024, soit 1.444.178,75 € .

**Equilibres financiers : évolution de la capacité de désendettement fin 2024**

Eu égard à l'épargne brute générée en 2024 (1,856 M€), et au solde de la dette au 31/12/2024 (3,512 M€), la capacité de désendettement à la fin de l'exercice clôturé s'élève à 1,8 année, parfaitement stable sur les trois dernières années.

En conclusion,

Ce niveau de résultat, confirmant celui des quatre premières années de la gouvernance actuelle, est particulièrement satisfaisant : les fondamentaux de l'exploitation sont solides et permettent de développer des projets avec sérénité et en même temps que de faire face à des aléas ponctuels.

En substitution du tableau de synthèse du compte de gestion présenté au vote les années précédentes, nous proposons désormais de présenter le tableau suivant, tiré de l'annexe A1 du CFU, validé par la DRFIP :

USTOM (Budget 82400)		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes : prévisions budgétaires totales	A	8 445 573,52 €	13 444 040,39 €	21 889 613,91 €
Recettes réalisées	B	1 807 206,39 €	13 551 726,31 €	15 358 932,70 €
Restes à réaliser	C	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Dépenses : prévisions budgétaires totales	D	8 323 595,56 €	19 326 764,73 €	27 650 360,29 €
Dépenses réalisées	E	1 782 223,66 €	12 463 171,99 €	14 245 395,65 €
Restes à réaliser	F	1 444 178,75 €	0,00 €	1 444 178,75 €
<b>SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>G= B-E</b>	<b>24 982,73 €</b>	<b>1 088 554,32 €</b>	<b>1 113 537,05 €</b>
Résultats antérieurs reportés	H	-121 977,96 €	5 882 724,34 €	5 760 746,38 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE (excédent/déficit)</b>	<b>G+H</b>	<b>-96 995,23 €</b>	<b>6 971 278,66 €</b>	<b>6 874 283,43 €</b>
Solde des Reste à réaliser	I	-744 178,75 €	0,00 €	-744 178,75 €
<b>RESULTAT CUMULE (excédent/déficit)</b>	<b>G+H+I</b>	<b>-841 173,98 €</b>	<b>6 971 278,66 €</b>	<b>6 130 104,68 €</b>

4.

